

# COMMISSION de SURVEILLANCE du SECTEUR FINANCIER

Luxembourg, le 5 septembre 2006

A tous les professionnels du secteur financier soumis à la surveillance de la CSSF et qui sont visés par la loi du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

## CIRCULAIRE CSSF 06/259

### **Concerne : Identification et déclaration des relations d'affaires avec les milieux terroristes**

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer de la publication du règlement (CE) n° 1286/2006 de la Commission du 29 août 2006 modifiant pour la soixante-dixième fois le règlement (CE) n° 881/2002 du Conseil instituant certaines mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités liées à Oussama ben Laden, au réseau Al-Qaida et aux Taliban, et abrogeant le règlement (CE) n° 467/2001 du Conseil.

Le nouveau règlement a pour objet la modification de la liste des personnes physiques auxquelles s'applique le gel des fonds et des ressources économiques et qui figure à l'annexe I du règlement (CE) n° 881/2002.

Le règlement (CE) n° 1286/2006 est entré en vigueur le jour suivant celui de sa publication au [Journal officiel de l'Union européenne n° L 235, pages 14-16](#), du 30 août 2006. Il est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout Etat membre.

Par ailleurs, nous tenons à vous informer que le règlement (CE) n° 1210/2006 de la Commission du 9 août 2006 modifiant pour la soixante-septième fois le règlement (CE) n° 881/2002 du Conseil a fait l'objet d'une rectification qui a été publiée au [Journal officiel de l'Union européenne n° L 232, pages 42-43](#), du 25 août 2006.

La publication du règlement (CE) n° 1210/2006 vous a été notifiée par la circulaire CSSF 06/254 du 10 août 2006.

Nous vous rappelons que vous êtes tenus de communiquer immédiatement toutes informations utiles en relation avec les règlements précités à la Commission de Surveillance

du Secteur Financier qui les transmettra au Ministère des Affaires Etrangères et de l'Immigration, Direction des Relations économiques internationales ainsi qu'au Ministère des Finances.

Veillez recevoir, Mesdames, Messieurs, l'assurance de nos sentiments très distingués.

COMMISSION DE SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER

Simone DELCOURT  
Directeur

Arthur PHILIPPE  
Directeur